



Ordonnance de télécom CRTC 2025-38

Version PDF

Ottawa–Gatineau, le 31 janvier 2025

Télébec, Société en commandite – Approbation d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d’entrée en vigueur
Télébec, Société en commandite	AMT 557 Tarif général – Modification à la région d’interconnexion locale	14 novembre 2024	31 janvier 2025

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général